

MONTAGNE

TULLE

SAMEDI 8 JUILLET 2017 - 1,10 €

Le compteur Linky inquiète les Tullistes



■ **CONSEIL MUNICIPAL.** À la demande d'un comité anti-Linky très actif, les élus ont une nouvelle fois abordé la question de la pose des nouveaux compteurs électriques.

■ **MORATOIRE.** Pour des raisons de santé et de respect du choix des habitants, les élus ont voté une motion demandant un moratoire sur leur déploiement. PHOTO PIERRE BOUCHET

Le compteur Linky ne branche pas les élus

Une trentaine de membres du collectif anti-Linky ont assisté au dernier conseil municipal pour rappeler son opposition à la pose des nouveaux compteurs.

Alain Albinet

alain.albinet@centrefrance.com

La salle des mariages était largement garnie pour le dernier conseil municipal. La raison n'en était pas les délibérations à prendre sur le devenir des parkings en silo de la ville (notre édition de mardi), mais la conclusion des réflexions menées sur l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky. Déjà le Conseil municipal de mars avait étudié la question avec un long exposé de Josiane Brassac-Dijoux, sur les avantages et les inconvénients de ce nouvel outil connecté. La directrice d'Énedis était venue répondre à toutes les questions.

« Réalité masquée »

Le déploiement actif de ces compteurs ayant débuté le 29 mai dernier, la municipalité avait promis de se prononcer sur le sujet. Le maire a expliqué qu'elle ne pouvait pas le faire sous la forme d'une délibération « qui serait entachée d'illégalité », mais qu'elle s'exprimerait par le biais d'une motion.

La parole a d'abord été donnée à Jean-Louis Lemoigne, porte-parole du collectif anti-Linky, qui a rappelé « le changement de civilisation » survenant



1.910 COMPTEURS POSÉS. Lancée depuis fin mai, la pose sur Tulle concernerait déjà 1.910 habitations. PHOTO P. BOUCHET

avec la pose de ces nouveaux compteurs d'électricité, mais aussi de gaz et d'eau. « Ils ont des capteurs, comme les téléphones portables, avec la capacité de faire beaucoup d'autres choses. Il faut alerter la population sur cette réalité masquée ».

En plus des risques de problèmes « sur la santé », il a dénoncé « le harcèlement téléphonique et autre » subi par certains

habitants. Avant d'affirmer : « C'est un droit de refuser l'installation ».

1.910 compteurs posés

Avant de lire le contenu de la motion (lire ci-contre) proposée au vote, Jeanne Wachtel a indiqué que « 1.910 capteurs Linky ont déjà été posés sur Tulle ». Elle a aussi souligné son opposition à ces installations en

évoquant « le drame des enfants de la Silicon Valley qui vivent en permanence dans des bains d'ondes électromagnétiques ».

Dominique Grador a tenu à relativiser le débat en parlant de son cas personnel. « Je me suis opposé à l'installation pour ma maison », a-t-elle témoigné. « Il m'a simplement été dit que j'étais dans mon droit. Avec la précision qu'aujourd'hui c'est

gratuit et qu'après je devrais payer ». Raphaël Chaumeil a salué « l'action de ce comité de vigilance, la qualité des débats et l'honnêteté des propos. Il faut savoir entendre », a-t-il lancé à l'adresse du maire : « ces acteurs attendent de vous un positionnement, une analyse, pas seulement un vote du Conseil ». Le conseiller d'opposition a voté pour la motion.

Bernard Combes a répondu que ce texte remonterait au ministère de l'intérieur. « En tant que citoyen, j'ai une même attention à la vigilance. J'ai permis cette expression démocratique, et maintenant que le débat a eu lieu, à chacun sa liberté ». Il a lui-même voté la motion. ■

LA MOTION

28 voix pour et 5 abstentions.

Considérant les doutes sur les effets de ces compteurs sur la santé des habitants ; Considérant qu'ils permettront aux opérateurs le recueil de données sur la vie privée des usagers avec un risque de piratage ; Considérant le respect du principe de la propriété privée ; Considérant qu'il convient de suivre les recommandations de la CNIL pour la collecte et le traitement des données personnelles ; Considérant la nécessité d'une communication adaptée à chaque usager ; Considérant que la responsabilité du maire est engagée... Le Conseil municipal vote une motion demandant un moratoire sur le déploiement du compteur électrique Linky, sur le territoire de la commune.